

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-032

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 06 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 28/05/2025
En exercice : 22	Date d'affichage : 28/05/2025
Présents : 14	
Votants : 14 + 6 pouvoirs	

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle-

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc (pouvoir à Véronique GAZET) - JABOUILLE Martine (pouvoir à Jacky MARTINET) - PAVIET Laura (pouvoir à MASSUTTI Carole) - LEGRAND Alexandra (pouvoir à Christelle JALLIFIER VERNE) - GENON Marie (pouvoir à Hervé GENON) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN) - BIBOLLET Nicolas - RICO PEREZ José -

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs 2025-2026 ne voient aucun changement pour la cantine par rapport aux années précédentes. Toutefois pour le périscolaire, la première demi-heure est plus onéreuse car le prix du goûter est répercuté. Mais une tarification à la demi-heure est toujours maintenue.

Il PROPOSE d'établir des tarifs différents en fonction du quotient familial, qui se décomposent comme suit :

Catégorie	Cantine	Garderie du matin et du soir	Garderie du soir 1ère ½ h avec goûter
QF < 700	4.35 €	0.50 € / ½ h	1.30 €
701 < QF < 1000	4.50 €	0.60 € / ½ h	1.40 €
1000 < QF	4.95 €	0.70 € / ½ h	1.50 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la tarification des inscriptions cantine/périscolaire pour l'année 2025-2026,
- **DIT** que les tarifs sont définis comme suit :

Catégorie	Cantine	Garderie du matin et du soir	Garderie du soir 1ere ½ h avec goûter
QF < 700	4.35 €	0.50 € / ½ h	1.30 €
701 < QF < 1000	4.50 €	0.60 € / ½ h	1.40 €
1000 < QF	4.95 €	0.70 € / ½ h	1.50 €

- **DIT** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

